

**BILAN**  
**ARRETE AU 31.12.2014**  
**APRES REPARTITION DU RESULTAT**

		Unité en : 1000 DT	
Désignation		31-déc	
		2014	2013
<b>AC1</b>	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	193 852	318 400
<b>AC2</b>	Créances sur les établissements bancaires et financiers	204 020	228 783
<b>AC3</b>	Créances sur la clientèle	6 116 034	5 484 548
<b>AC4</b>	Portefeuille titres commercial	691 714	435 616
<b>AC5</b>	Portefeuille d'investissement	587 287	550 493
<b>AC6</b>	Valeurs immobilisées	113 024	111 765
<b>AC7</b>	Autres actifs	88 946	96 026
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>7 994 877</b>	<b>7 225 631</b>
<b>PA1</b>	Banque Centrale	427 124	490 081
<b>PA2</b>	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	242 599	166 556
<b>PA3</b>	Dépôts de la clientèle	5 534 662	4 964 477
<b>PA4</b>	Emprunts et Ressources spéciales	895 487	846 029
<b>PA5</b>	Autres passifs	284 202	212 486
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>7 384 074</b>	<b>6 679 629</b>
<b>CP1</b>	Capital	122 220	122 220
<b>CP2</b>	Réserves	488 155	423 357
<b>CP4</b>	Autres capitaux propres	423	423
<b>CP5</b>	Résultats reportés	5	2
<b>CP6</b>	Résultat de l'exercice	-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>610 803</b>	<b>546 002</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>7 994 877</b>	<b>7 225 631</b>

## MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE 2014 :

Unité en : 1000 DT

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fonds social et de retraite	Écart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
<b>Capitaux Propres au 31/12/2014 avant répartition du résultat</b>	122 220	12 222	260 604	802	120 979	28 824	423	2	89 171	635 247
<b>Affectation du résultat 2014 (5ème résolution)</b>										
Réserves										
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	63 235	-	-	-	-	-	(63 235)	-
Réserves sur plus values sur titres	-	-	(709)	-	-	-	-	-	709	-
Réserve s extraordinaires	-	-	-	(802)	-	-	-	-	802	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(24 444)	(24 444)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	3 000	-	-	(3 000)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	3	(3)	-
<b>Capitaux Propres après répartition du résultat au 31/12/2014</b>	122 220	12 222	323 130	-	120 979	31 824	423	5	-	610 803

## RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 03/06/2015

### Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2014 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Quatrième Résolution**

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires en franchise de retenue à la source par prélèvement sur les résultats reportés provenant des bénéfices des exercices antérieurs à 2014 (Capitaux propres au 31 décembre 2013), à la somme de un million cinq cent douze mille neuf cent cinquante dinars 879 millimes (1 512 950,879 Dinars).

Ces dividendes comportent un montant de 801 838,212 DT de réserves Extraordinaires, un montant de 708 795,159 DT de réserves au titre de plus value sur cession des titres, et un montant de 2.317,508 DT au titre de reports à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014 comme suit :

<b>Affectation Bénéfice 2014</b>	
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>89 170 996,704</b>
Report à nouveau	2 317,508
Réserve extraordinaire à repartir	801 838,212
Plus values sur cession des titres a repartir	708 795,159
<b>Montant à repartir</b>	<b>90 683 947,583</b>
Réserve spéciale de réinvestissement	63 235 000,000
Fonds social	3 000 000,000
Dividendes	24 444 000,000
<b>Report à nouveau</b>	<b>4 947,583</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 15 juin 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars. Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2015, à deux cent vingt mille dinars (220.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2015, à un montant global de cent mille dinars (100.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des membres du Conseil de Surveillance dont les noms suivent, arrivent à échéance lors de la présente assemblée :

- Monsieur Rachid Ben Yedder,
- Monsieur Béchir Ben Yedder,
- Monsieur Nébil Ben Yedder,
- La PGI, société de Participation de Gestion et d'Investissement, représentée par Mme Selma Babbou,
- La COMAR, Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances, représentée par M. Hakim Ben Yedder,
- La société PARENIN, Parc Engins industriels et agricoles, représentée par M. Mohamed El Fadhel Khalil,
- La société Le PNEU, représentée par M. Zakaria Belkhoja,
- Monsieur Mourad Mhiri,
- Monsieur Ridha Ben Gaied, membre représentant les petits porteurs,
- Monsieur Rached Fourati, membre indépendant,
- Madame Zeineb Guellouz, membre indépendant,

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des membres précités pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Dixième Résolution**

Le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet FINOR, représenté par Monsieur Faycel Derbel venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Onzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Douzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.